





Présentation du module auto formatif 2024 Comprendre le psychotraumatisme



Violences sexuelles et handicap : mettre fin à l'omerta

Nouveau module autoformatif interactif en ligne <u>Comprendre le psychotraumatisme</u> diffusé gratuitement sur les sites de <u>l'Association</u> <u>Mémoire Traumatique et Victimologie</u>, de <u>l'Association Francophone de Femmes Autistes</u> à partir du mardi 19 novembre 2024.

Ce module, accessible aux personnes en situation de handicap et disponible gratuitement s'adresse particulièrement aux professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, aux professionnels du champ social, médico-social, sanitaire, de l'éducation, de la justice, de la police, professionnels du droit, des associations, des entreprises, de la protection de l'enfance, du milieu sportif et d'animation, aux bénévoles, aidants, famille et proches des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un outil de prévention, d'information et de formation.

Ce module « Comprendre le psychotraumatisme » fait partie d'un ensemble de 4 modules réalisés depuis 2020 dont l'objet est de donner des moyens concrets pour dépister et signaler les violences sexuelles, et de mieux protéger et prendre en charge les personnes en situation de handicap et les enfants victimes de violences sexuelles :

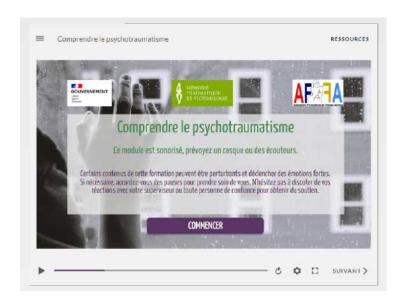
1. Le module autoformatif <u>"Protection de l'enfant contre les violences sexuelles"</u> 2020/2021 labellisé par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.



 Le module autoformatif « Protection des personnes en situation de handicap contre les violences sexuelles » 2020 qui bénéficie d'un agrément du Gouvernement



3. Le module autoformatif <u>« Comprendre les psychotraumatismes »</u> qui bénéficie d'un agrément du gouvernement



4. Le module auto formatif « Repérer des victimes de violences sexuelles et les accompagner » qui sera mis en ligne très prochainement



Les deux premiers modules 1 et 2 ont été réalisés par Anne Baudenau et son équipe de digital learning <u>Skillbar</u> avec l'expertise de la Dre Muriel Salmona présidente de l'association Mémoire Traumatique et victimologie pour le premier et celles de la Dre Muriel Salmona présidente de l'association Mémoire Traumatique et victimologie et de Marie Rabatel, présidente de l'Association Francophone de Femmes Autistes

Les deux derniers modules 3 et 4 ont été réalisés par Marine Mas, consultante au sein de LearningSalad, cabinet spécialisé dans

l'accompagnement de la transformation de la formation avec l'expertise de la Dre Muriel Salmona présidente de l'association Mémoire Traumatique et victimologie et de Marie Rabatel, présidente de l'Association Francophone de Femmes Autistes

Les violences sexuelles sont si fréquentes chez les personnes en situation de handicap et chez les personnes en situation de vulnérabilité et leurs conséquences sont si graves que, pour les professionnels qui les prennent en charge, repérer les violences sexuelles en utilisant des outils de communication adaptés et de bonnes connaissances du psychotraumatisme doit être une préoccupation permanente. D'autant plus que ce repérage systématique permet de protéger les victimes, de leur apporter les soins nécessaires qui leur éviteront des conséquences catastrophiques et de protéger d'autres personnes vulnérables en permettant que les agresseurs soient poursuivis et condamnés.

La particulière vulnérabilité et dépendance des personnes en situation de handicap et en situation de vulnérabilité, tant sur le plan physique que psychologique, économique et financier, explique aussi pourquoi elles sont surexposées à des violences sexuelles de la part d'agresseurs désireux d'exercer leur toute-puissance en toute impunité.

En effet, les violences sexuelles n'ont rien à voir avec un quelconque désir sexuel. Il s'agit bien au contraire d'actes de domination, de torture, ayant des conséquences catastrophiques sur la vie et la santé mentale et physique des victimes, surtout quand ces conséquences ne sont pas traitées sur le plan médical, ce qui est le cas le plus souvent.

Comprendre les conséquences psychotraumatiques et leurs mécanismes, et l'importance de soins urgents et spécialisés

Comme vous allez le voir dans ce module, connaître les conséquences psychotraumatiques des violences et leurs mécanismes permet de mieux repérer les victimes de violences sexuelles, de mieux recueillir leur témoignage, de mieux les comprendre et les protéger et de mieux répondre à leurs besoins d'accompagnement, d'aide et d'orientation pour recevoir les soins nécessaires et faire valoir leurs droits à obtenir justice et réparations. Cette connaissance est utile pour prévenir les violences et lutter contre le déni, les fausses représentations et la culpabilisation des victimes culture du viol) et elle est également utile pour toutes les personnes victimes de violences.(culture du viol).

Dans le cadre des soins, la méconnaissance de l'origine traumatique des symptômes que présentent les victimes entraîne des pertes de chance pour leur santé avec des soins inadaptés. Et lors des procédures judiciaires, les traumas, du fait de cette méconnaissance, au lieu d'être une preuve médicolégale des violences et des souffrances endurées sont retournés contre les victimes pour mettre en cause leurs réactions, leurs comportements, leurs témoignages.

Face aux violences sexuelles, les personnes en situation de handicap ont une quintuple peine.

- I. Elles sont beaucoup plus à risque de subir des violences sexuelles : Les femmes en situation de handicap ont 2 fois plus de risque de subir des violences sexuelles que les femmes en population générale. Les femmes présentant des troubles du spectre de l'autisme sont 90% à en avoir subies (Cazalis, 2022), Les enfants en situation de handicap sont 5 fois plus victimes de violences sexuelles, 6 fois plus si le handicap est mental ou neuro-développemental (Damneyer 2016). Les violences sexuelles sont d'autant plus fréquentes que les victimes cumulent des facteurs de risque liés à des discriminations et des situations de vulnérabilité : handicap mais également âge (enfants et personnes âgées), sexe (femmes et filles), origines réelles ou supposées, précarité, etc.
- II. Elles sont moins repérées, protégées et leurs droits sont moins respectés : en raison d'un déni important, de stéréotypes discriminatoires et de difficultés communicationnelles, elles très rarement identifiées comme victimes, les violences sexuelles sont moins dépistées et leurs témoignages moins pris en compte.
- III. Les troubles psychotraumatiques consécutifs aux violences sont plus fréquents et plus sévères en raison d'une vulnérabilité plus importante de leur cerveau au stress, les personnes en situation de handicap sont plus à risque de développer des troubles psychotraumatiques lors de violences sexuelles avec de plus graves conséquences psychotraumatiques.
- IV. Les troubles psychotraumatiques sont fréquemment mis sur le compte de leur handicap avec des diagnostics erronés et des prises en charge non-adaptées. De ce fait, les troubles psychotraumatiques ne sont que très rarement dépistés et traités.
- V. Les psychotraumatismes non pris en charge aggravent leur handicap et augmentent leur vulnérabilité, avec un risque élevé de subir de nouvelles violences. Le stress et les douleurs chroniques générés par les troubles psychotraumatiques aggravent les handicaps physiques, sensoriels et mentaux. La mémoire traumatique des violences sexuelles rend certains soins corporels difficiles voire impossibles. Les troubles cognitifs dûs aux psychotraumatismes se surajoutent aux handicaps cognitifs neuro-développementaux. La peur, l'hypervigilance,

les conduites d'évitement et les troubles dissociatifs aggravent les troubles émotionnels, les difficultés de communication et d'interactions sociales. Les troubles dissociatifs traumatiques, en augmentant le seuil de tolérance à la douleur et en rendant indifférent aux alertes somatiques ou psychiques lors de situations dangereuses pour la santé mentale ou physique, empêchent les victimes de se protéger, augmente les risques de maltraitances, retardent les soins indispensables et démotivent par rapport aux soins de rééducation nécessaires.

Les personnes en situation de handicap font l'objet d'une discrimination importante : la société leur dénie souvent les droits accordés au reste des citoyens, comme si elles avaient moins de valeur. Leur situation, lorsqu'elles subissent des violences sexuelles, est particulièrement effroyable et éclairante.

La société dans son ensemble faisant peu de cas des personnes en situation de handicap, les agresseurs ont conscience de pouvoir commettre des violences à leur encontre sans vraiment de risque d'être inquiétés. C'est l'une des raisons qui les poussent à cibler particulièrement cette catégorie de la population, par opportunisme et stratégie.

La particulière vulnérabilité et dépendance des personnes en situation de handicap, tant sur le plan physique que psychologique, économique et financier, explique aussi pourquoi elles sont surexposées à des violences sexuelles de la part d'agresseurs désireux d'exercer leur toute-puissance en toute impunité.

En effet, les violences sexuelles n'ont rien à voir avec un quelconque désir sexuel. Il s'agit bien au contraire d'actes de domination, de torture, ayant des conséquences catastrophiques sur la santé des victimes, surtout quand ces conséquences ne sont pas traitées sur le plan médical, ce qui est le cas le plus souvent.

Les violences sexuelles sont d'autant plus fréquentes que les victimes cumulent des facteurs de risque liés à des discriminations et des situations de vulnérabilité : handicap mais également âge (enfants et personnes âgées), sexe (femmes et filles), origines réelles ou supposées, précarité, etc.

Il y a donc un cumul de risques s'agissant des enfants en situation de handicap et, en particulier, ceux ayant un handicap lié à une maladie mentale ou à des déficiences intellectuelles, avec un risque 4,6 fois plus élevé de subir des violences sexuelles par rapport à ceux qui ne sont pas en situation de handicap et 6 fois plus pour les filles en situation de handicap mental (Dammeyer, 2018)

Les adultes en situation de handicap ne sont pas non plus épargnés, avec un risque, là encore, plus élevé pour les personnes de sexe féminin. Ainsi, près de 35 % des femmes en situation de handicap subissent des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire, contre 19% des femmes dites valides (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne « violence against women an EU-wide survey », 2014).`

Et la situation des femmes autistes à cet égard, absolument catastrophique, est aussi totalement ignorée, y compris des professionnels de santé : en France, près de 90% des femmes atteintes de troubles envahissants du développement subissent des violences sexuelles, dont 47% avant 14 ans (Congrès de l'encéphale 2019 - Paris, par le Dr David Gourion, Mme Séverine Leduc et Mme Marie Rabatel).

Impensables, les violences sexuelles sur les personnes en situation de handicap ne sont presque jamais envisagées, et encore moins dépistées. Les personnes en situation de handicap ne sont donc que très rarement protégées. Les symptômes qui résultent des violences sexuelles sont souvent mis à tort sur le compte du handicap, qu'elles contribuent d'ailleurs à aggraver.

De plus, les conséquences psychotraumatiques sur la santé mentale et physique sont plus importantes chez les personnes en situation de handicap que chez les autres.

Être attentif à tous les signes

Il existe de nombreux signes devant conduire à systématiquement s'interroger sur la survenue éventuelle de violences sexuelles : signes de détresse psychologique, signes physiques, troubles du comportement récents ou aggravation, et symptômes psychotraumatiques notamment.

Ces symptômes psychotraumatiques sont notamment des réminiscences ou des flashbacks (mémoire traumatique) ; des conduites d'évitement, de contrôle et d'hyper-vigilance ; ainsi que des troubles dissociatifs, qui donnent à l'entourage l'impression que la personne est détachée d'ellemême et indifférente à son environnement et des conduites dissociantes à risque.

Accorder plus de considération aux personnes en situation de handicap est donc d'une importance cruciale. Prendre conscience de la fréquence particulièrement élevée des violences sexuelles dont elles font l'objet est un premier pas en ce sens. Il faut que tous les acteurs au contact de personnes en situation de handicap sortent du déni, prennent conscience du phénomène et s'engagent avec détermination pour éradiquer le problème.

Pour ce faire, il est important que ces acteurs disposent de connaissances sur les conséquences des violences sexuelles, de manière à s'interroger systématiquement sur une telle éventualité quand une personne en situation de handicap change de comportement.

Mettre en place un dépistage systématique

Il convient alors d'effectuer une démarche auprès de la victime potentielle et de son entourage pour établir si de telles violences ont eu lieu. Des outils permettant aux personnes en situation de handicap de communiquer sur ce thème doivent donc être mis au point et utilisés de manière systématique (par exemple des pictogrammes pour des personnes ne pouvant s'exprimer verbalement). Plus généralement, il est essentiel de mettre en place un dépistage systématique des violences sexuelles en questionnant régulièrement les personnes en situation de handicap à ce sujet.

Une fois les violences connues, les victimes doivent immédiatement être mises à l'abri de leur agresseur, et accompagnées et soutenues tant sur le plan médical que judiciaire. Médicalement, il est impératif que ces victimes puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée dans les délais les plus brefs. Une intervention précoce permet en effet d'amoindrir les conséquences de long terme sur la santé.

Sur le plan légal, tout citoyen doit, quand il a connaissance de violences sexuelles qui pourraient survenir, en informer immédiatement les autorités. De même, il a l'obligation de signaler les violences sexuelles dont il a connaissance. En cas de manquement à ces obligations, les contrevenants s'exposent à des amendes ainsi que des peines de prison.

Déployer des systèmes de protection renforcés

Il convient, enfin, de déployer tous les moyens pour protéger les personnes en situation de handicap contre les violences sexuelles, notamment au sein des établissements dans lesquels elles sont prises en charge. Il faut sécuriser ces établissements et cesser de fermer les yeux sur les agissements criminels qui ont lieu en leur sein. Certains des professionnels y exerçant n'ont pas choisi par hasard de travailler aux côtés de personnes vulnérables : ce sont de véritables prédateurs multi-récidivistes, qui continuent d'opérer en toute impunité faute d'être empêchés de nuire.

Il existe aussi des violences sexuelles exercées par des personnes en situation de handicap sur d'autres plus vulnérables qu'elles encore : un adulte pourra ainsi s'en prendre à un enfant et / ou une personne dont le degré de handicap est plus important.

Il convient dans un premier temps de briser l'omerta qui entoure ces violences, en informant de leur existence, et en formant tous les acteurs afin qu'ils contribuent à les dépister et, mieux encore, à les éradiquer.

Savoir recueillir un témoignage, soutenir et informer une victime, bien l'accompagner et l'orienter pour qu'elle soit prise en charge

C'est l'objectif de ces modules autoformatifs dont l'objectif pédagogique est d'être capable de dépister, signaler et prévenir les violences sexuelles commises à l'encontre des personnes en situation de handicap et des enfants, et de pouvoir les accueillir, les comprendre, les accompagner et les orienter pour qu'ils puissent être protégés, accéder à des soins spécialisés et faire valoir leurs droits à la justice, à des réparations et à des aides sociales.

Plan du module autoformatif « Comprendre les psychotraumatismes

- 1. Accueil 2
- 2. Rappels 4
- 3. Le psychotraumatisme, ses mécaniques et ses conséquences 15
- 4. Les points à approfondir 28
- 5. Que se passe-t-il dans le cerveau? 29
- 6. Qu'est-ce que la dissociation? 41
- 7. Quelles sont les stratégies de survie ? 48
- 8. Qu'est-ce que la sidération? 56
- 9. Qu'est-ce que la mémoire traumatique ? 58
- 10. Mise en situation (en cours de construction) 61
- 11. Conclusion 61

Contacts

Association Mémoire Traumatique et Victimologie :

Dre Muriel Salmona, présidente - drmsalmona@gmail.com; 06 32 39 99 34

Site: https://www.memoiretraumatique.org

Association Francophone de Femmes autistes (AFFA) :

Marie Rabatel, présidente - rabatelmf@gmail.com

Site: https://femmesautistesfrancophones.com

Renseignements sur les modules 3 et 4 :

Marine Mas -

Renseignements sur les modules 1 et 2 :

Anne Baudeneau - baudeneau.anne@neuf.fr; 06 28 25 42 67